



REGLES GENERALES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS DE REFERENCE DU COLLECTIF ESPOIR - SAISON 2017-2018

- Championnats du Monde M17 à Vérone (ITA)
- Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires (ARG)
- Championnats de la Méditerranée M14 à Byblos (LIB)

1 - Commissions de sélection

Le règlement intérieur de la FFE (article 20.2.4) stipule que « par *délégation expresse du bureau*, les désignations et les sélections des tireurs(se) sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge seniors, juniors et cadets par :

- Le président de la commission
- La directrice technique nationale ou son représentant
- L'entraîneur national de l'arme ou son représentant
- Un autre membre de la commission

En cas de parité la sélection sera soumise à la présidente de la fédération.»

La FFE se réserve le droit de modifier les présentes règles (nombre d'épreuves, nombre de sélectionné(e)s, ...) en fonction des contraintes budgétaires.

2 - Epreuves sélectives

Fleuret hommes	Fleuret dames	Epée hommes	Epée dames	Sabre hommes	Sabre dames
CE M17 Mödling (AUT)	CE M17 Mödling (AUT)	CE M17 Budapest (HUN)	CE M17 Heidenheim (GER)	CE M17 Meylan (FRA)	CE M17 Meylan (FRA)
CE M17 Halle (GER)	CE M17 Tauberbischofsheim (GER)	CE M17 Bonn (GER)	CE M17 Grenoble (FRA)	CN M17 Tarbes (FRA)	CN M17 Tarbes (FRA)
CE M17 Cabriès (FRA)	CE M17 Cabriès (FRA)	CE M17 Grenoble (FRA)	CE M17 Bratislava (SVK)	CE M17 Eislingen (GER)	CE M17 Eislingen (GER)
CE M17 Pise (ITA)	CE M17 Pise (ITA)	CE M17 Bratislava (SVK)	CE M17 Cracovie (POL)	CN M20 Bourges (FRA)	CE M17 Mödling (AUT)
		CE M17 Cracovie (POL)			CNJ M20 Bourges (FRA)

3 - Classement sélectif

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi, pour chacune des 6 armes, sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus. Seront pris en compte :

- Les 4 résultats au fleuret hommes,
- Les 4 résultats au fleuret dames,
- Les 5 résultats à l'épée hommes,
- Les 4 résultats à l'épée dames,
- Les 4 résultats au sabre hommes,
- Les 4 meilleurs résultats au sabre dames.

4 - Grille des points

Tableau sans repêchage

PLACES	POINTS
1 ^{er}	32
2 ^{ème}	26
3 ^{ème}	20
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	12
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	8
17 ^{ème} à 32 ^{ème}	4
33 ^{ème} à 64 ^{ème}	2

Tableau avec repêchages

PLACES	POINTS
1 ^{er}	32
2 ^{ème}	26
3 ^{ème}	20
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	12
9 ^{ème} à 12 ^{ème}	10
13 ^{ème} à 16 ^{ème}	8
17 ^{ème} à 24 ^{ème}	6
25 ^{ème} à 32 ^{ème}	4
33 ^{ème} à 64 ^{ème}	2

Pour le sabre hommes et le sabre dames, les points de l'épreuve du CE M17 d'Eislingen (GER) seront majorés d'un coefficient 2 pour le SH et 1,5 pour le SD.

5 - Championnats du monde M17 à Vérone (ITA)

Le premier ou la première du classement sélectif, aux six armes, sera sélectionné(e) pour les championnats du monde. Les autres titulaires, ainsi que les remplaçant(e)s, seront désigné(e)s par les commissions de sélection.

Les commissions désigneront les tireur(se)s retenu(e)s pour l'épreuve de relais des championnats du monde M17.

6 - Jeux Olympiques de la Jeunesse à Buenos Aires (ARG)

La Fédération Internationale d'Escrime arrêtera les règles de qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

7 - Championnats de la Méditerranée M14 à Byblos (LIB)

Les commissions de sélection désigneront les escrimeur(se)s retenu(e)s pour ces championnats de la Méditerranée.

Ces règles générales de sélection sont complétées par des règles spécifiques propres à chaque arme.